

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mardi 02 Février 2021	Séance du : 09 Février 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le neuf Février, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 44	
Présents : 37	Pour : 44	
Absents : 1	Contre :	
Représentés : 7	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault); M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean François FAUSTIN (Clermont-L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), , Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian). M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

Absents représentés : M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Michel SABATIER (Canet), M. Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Marie-Luce CHI (Canet) représentée par Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Salvador RUIZ (Clermont-L'Hérault) représenté par Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont-l'Hérault), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M Georges ENLNECAVE (Clermont l'Hérault) représenté par M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran).

Absents : M. Jean Luc BARRAL (Clermont l'Hérault)

Convention de prestation de service avec l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) de l'Hérault et la Communauté de communes du Clermontais.

Dans le cadre des actions de sécurité et de prévention de la délinquance, une convention lie le Conseil Intercommunal de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CISPD) du Clermontais et l'association l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) de l'Hérault.

L'action menée par l'EPE, intitulée « soutien à la parentalité » s'inscrit dans un cadre plus large de points écoute animés par l'EPE 34 sur le territoire Cœur d'Hérault, et en partenariat avec le Conseil Général de l'Hérault (DEF), la DDASS d l'Hérault, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, les communes de Lodève, Saint André de Sangonis et Gignac.

Ces permanences permettent de :

- Accueillir et répondre aux questions diverses des jeunes et les soutenir,
- Aider les parents dans leurs compétences éducatives et leur proposer des entretiens individuels et/ou des groupes de parole pour échanger sur les questions éducatives,
- Contribuer à la prévention des dysfonctionnements familiaux (isolement, ruptures, carences éducatives, violences...) en proposant des médiations parents/enfants.

Public visé : enfants et jeunes de 0 à 25 ans, ainsi que leurs parents

Nombre de personnes : 80 familles en moyenne sur une année

Secteur géographique concerné : le Clermontais

Date du début de l'action : 1^{er} janvier 2021

Date de fin d'action : 31 décembre 2021

Lieu des permanences du Point Ecoute :

- Locaux mis à disposition par l'Agence Départementale de la Solidarité Cœur d'Hérault, place Jean Jaurès – Clermont l'Hérault,
- Locaux mis à disposition par le CCAS de Paulhan et de Clermont l'Hérault

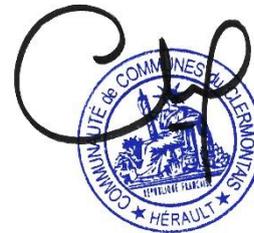
Participation financière sollicitée auprès de la Communauté de communes du Clermontais : 6000 €.

Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention telle que présentée en pièce annexe.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Madame Myriam GAIRAUD

- **APPROUVE** la Convention de prestation de service entre l'association l'Ecole des parents et des Educateurs (EPE) et la Communauté de Communes du Clermontais.
- **AUTORISE** le Président à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
De communes du Clermontais,



Claude REVEL.